

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 28/01/2020 Page : 1

Présents : Sylvie Brun, Guy Chiron, Jean-Louis Ragazzoni, Mourad Soud, Yves Jaccaz, Christine Carrara, Graham Sumner, Laurence Boudet, Bernard Michallet, Stéphane Lopez

Absents/excusés : Serge Pacchioli , Fabienne Sentis , Charles Santoro, Alexia Torres, Jean Dina,

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Réception de l'association « Chouette Echoppe »
3. Correction du courrier de recommandation
4. Examen de la liste des documents reçus

1. Validation CR précédent :

OK

2. Réception d'association

- Chouette Échoppe : Présentation de l'activité par des membres du CA

En conclusion : Avis positif

3. Correction du courrier de recommandation:

Fait

4. Examen de la liste des documents reçus

Reporté à la prochaine réunion

Date prochaine réunion : , Le 18 février 2020 de 18h15 à 19h45

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU

Date : 18/02/2020

Page : 1

Présents : Sylvie Brun, Guy Chiron, Graham Sumner, Laurence Boudet, Bernard Michallet, Stéphane Lopez, Alexia Torres, Jean Dina,

Absents/excusés : Charles Santoro, Mourad Soud, Yves Jaccaz, Jean-Louis Ragazzoni, Fabienne Sentis, Christine Carrara, Serge Pacchioli,

ORDRE DU JOUR :

1. Validation CR précédent
2. Création adresse mail CVA
3. Chouette Echoppe
4. Traitement des dossiers reçus

1. Validation CR précédent :

OK

2. Création adresse mail CVA :

L'adresse mail CVA a été demandée au service informatique : cva@ville-voreppe.fr

3. Chouette Echoppe :

Malgré l'avis positif donné à la dernière réunion, la Chouette Echoppe sera tout de même « mise à l'épreuve » cette année afin de voir son implication dans la vie locale et associative.

4. Traitement des dossiers reçus

- Voir fichier Excel joint > Fichier Récap

→ NB : Améliorer la partie « nombre d'adhérents » à remplir dans notre document.

Date prochaine réunion : Le 24 Mars 2020 de 18h15 à 19h45

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU Séance du Conseil de la Vie Associative 08 mars 2020	Date rédaction: 08/03/2020 Nombre de page : 2

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	x				Petre Charly	x			
Sentis Fabienne	x				Frolet Cécile			x	
Chiron Guy	x				Dina Jean	x			
Brun Sylvie			x		Jaccaz Yves	x			
Souid Mourad	x				Pacchioli Serge	x			
Torres Alexia			x		Ragazzoni Jean Louis	x			
Sumner Graham	x				Michalet Bernard	x			
Boudet Laurence	x				A Gerin, JC Delestre, B Delor	x			

Président de séance : Cyril Bruyère
Secrétaire de séance : Charly Pêtre

1. Accueil/introduction

Le CVA accueille Anne GERIN, 1ère Adjointe au maire en charge de la culture et de l'animation et Jean Claude DELESTRE, Adjoint en charge des sports.

Le rôle essentiel du CVA dans la gestion de la vie associative voreppine est réaffirmé.

Benjamin DELOR, responsable du service vie associative et animation participe à la réunion pour apporter des précisions sur certains points de fonctionnement du CVA.

2. Champ d'actions du CVA

Rappel des origines du CVA et des objectifs recherchés :

- Faire vivre le partenariat entre la Ville et les associations.
- Favoriser la concertation
- Faire vivre la charte de la vie associative,...

Observations :

- Lors de la réunion des présidents, le CVA doit être présent. C'est l'occasion de rappeler aux associations son existence et ses missions.
- Le CVA n'a pas été associé à la réunion des présidents de septembre 2020 qui a porté essentiellement sur les difficultés liées à la crise pandémique.
- Dans cette instance du CVA, Il convient d'aborder tous les sujets communs et globaux sur la vie associative voreppine.
- Le CVA pourra également être présent au Forum des associations

3. Calendrier et outils divers

- Une adresse mail dédiée au CVA a été créée : cva@ville-voreppe.fr
3 agents de la Ville reçoivent les mail à cette adresse.
Les réponses sont validées en CVA avant d'être envoyées avec copie à tous les membres du CVA.
Exemple de courrier présenté : association Event's Encadrement.
Pour les réponses simples, c'est le service qui s'en charge directement.
- Entre deux réunions du CVA, il est décidé que les échanges entre membres s'effectueront par mail uniquement. Cela reste le moyen le plus simple de communiquer entre membres du CVA. Il est en effet impossible d'accéder à un serveur mairie pour des raisons de sécurité.
- Le calendrier pluriannuel proposé est un très bon outil de travail pour le CVA et il est validé dans les grandes lignes.
Lors de la réunion des Présidents : signature de la charte en même temps que la fiche de présence,
La signature du contrat de partenariat est fixé dans un 2ème temps.
Le retour du contrat signé par le CVA et la Ville à l'association doit intervenir avant fin décembre.
Rendu du bilan associatif : à programmer avant la signature du contrat suivant, donc en septembre dernier délai.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU Séance du Conseil de la Vie Associative 08 mars 2020	Date rédaction: 08/03/2020 <u>Nombre de page : 2</u>

A partir de ce calendrier, il est proposé de créer un calendrier annuel diffusé aux associations afin qu'elles s'y conforment.

Prochaine séance : valider définitivement le calendrier de travail proposé.

- Charte : pourquoi la faire signer chaque année si le bureau de l'association ne change pas ? Question à trancher lors de la prochaine réunion.
- Site internet de la Ville : les informations de la rubrique associations sont quasiment toutes à jour.
- Bilan d'activités : jusqu'à présent, aucun bilan d'activités n'a été étudié. Comment reprendre le travail à partir de ce qui a été créé jusqu'à présent. Avec les données 2019/2020, le travail de bilan pourrait commencer, pour mettre en pratique le process défini lors de la prochaine séance.

4. Procédure d'évaluation des associations arrivant sur Voreppe

Les nouvelles associations arrivant sur Voreppe sont invitées à se présenter devant le CVA. Ce dernier évaluera selon les critères de la charte si elle peut être acceptée pour bénéficier des aides à la vie associative.

Une nouvelle association « Solidarité Humaine » a installé son siège à Voreppe. C'est une émanation d'une association nationale. Elle sera donc invitée à se présenter lors de la prochaine séance du CVA.

5. Point de situation crise sanitaire

Les équipements de type L restent fermés sauf pour les assemblées générales obligatoires

Les équipements de type X restent fermés sauf de plein air mais dans le respect de certaines conditions bien définies.

Il est impossible de savoir à ce jour si les manifestations programmées au printemps et cet été pourront être maintenues.

Les Voreppiades sont prévues le 29 mai .

Date des prochaines réunions :

- mardi 6 avril à 18h15
- mardi 4 mai à 18h15
- mardi 8 juin à 18h15

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 30/06/2020 Page : 1

Membres : CHIRON Guy, BRUN Sylvie, SOUID Mourad, TORRES Alexia, DINA Jean, JACCAZ Yves, PACCHIOLI Serge, RAGAZZONI Jean-Louis, SUMNER Graham, MICHALLET Bernard, BOUDET Laurence, SANTORO Charles, FROLET Cecile, SENTIS Fabienne, BRUYERE Cyril, LOPEZ Stéphane

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation nouveaux élus municipaux
2. Fonctionnement CVA
3. Nouveaux sujets de travail
4. Reprise activité Associative
5. Présentation des « Foxes »
6. Divers

1.

Présentation des nouveaux élus municipaux.

2.

Réunion le premier mardi de chaque mois, 18h15, salle de réunion à définir en fonction des disponibilités, préférences salle des commissions, Mairie.
Calendrier des réunions à venir : 1/09, 6/10

3.

- a) mise à jour du fichier associatif et suivi des documents de synthèse. Pour identification des associations bénéficiant de ressources municipales et n'étant à jour dans la transmission de document.
- b) rédaction d'un courrier d'information aux associations, pour signifier les mesures envisagées par le CVA.
- c) calendrier des fêtes, critères d'éligibilité et cohérence de la programmation de l'animation de la Vie Locale

4.

- a) Le CVA propose le maintien de la fermeture des équipements jusqu'au 10 juillet 2020 inclus. Sauf salle 200 Arrosoir (Fonctionnement actuel : réservation spécifique réunion)
La saison associative « normale » se terminant le 4 juillet, le CVA propose de maintenir le fonctionnement « habituel » d'activité dans les équipements, à savoir, pas de possibilité de créneaux réguliers en période estivale. Les stages sportifs sont toutefois autorisés, dans et hors dispositif animation d'été.
- b) En prévision de la réouverture des équipements, le CVA demande un nettoyage complet de chaque site.

5.

Présentation du club Omnisports. Le CVA encourage l'initiative et le développement.

6.

Fond « Covid » d'aide aux associations.
Le CVA soutien la Ville dans la démarche.

Date prochaine réunion : Le 01 septembre 2020, 18h15, salle

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE	
COMPTE RENDU	Date : 01/09/2020 Page : 1

Présents :CHIRON Guy, BRUN Sylvie, SOUID Mourad, TORRES Alexia, DINA Jean, JACCAZ Yves, PACCHIOLI Serge, RAGAZZONI Jean-Louis, SUMNER Graham, MICHALLET Bernard, BOUDET Laurence, SANTORO Charles, FROLET Cecile, SENTIS Fabienne, BRUYERE Cyril, LOPEZ Stéphane

ORDRE DU JOUR :

1. Nouvelle association Yoga
2. Mail aux associations
3. Charte d'engagement, critères
4. Réunion 21/09
5. Divers

1.

Présentation de l'association Aumanandayoa, nouvellement installée à Voreppe. Structure associative et professionnelle autonome, demandant le soutien de la Ville de Voreppe sur le volet communication. Le CVA demande à l'association de prendre rdv avec l'adjoint aux associations afin de définir le projet associatif et suivre la procédure standard d'approbation. A la suite de ce rdv, l'association sera mise à l'essai pour une année. A la fin de cette année, le CVA étudiera le bilan d'activité pour validation.

2.

Le tableau des jauges d'accueil des équipements de la ville a été mis à jour pour faire apparaître les équipements manquants.

Le CVA interroge sur les protocoles entrée/sortie entre 2 créneaux. La tension d'occupation des locaux est telle que la ville ne peut pas imposer de temps entre chaque créneau. Aussi, lors de la réunion des Présidents le 21 septembre 2020, il sera recommandé aux associations de s'entendre afin de garantir la sécurité de tous.

Le CVA s'interroge sur les responsabilités du référent Covid (pénale, civil). Le référent Covid pour chaque structure est désigné afin de garantir la transmission des « bons gestes » et des « bonnes pratiques ». Sa responsabilité propre ne saurait être engagée.

3.

Les services de la Ville ont mis en place une fiche permettant aux utilisateurs de désigner un référent covid, la signature de cette fiche est un engagement moral à la transmission des « bons gestes » et « bonnes pratiques ». Elle est adressée à toutes les structures bénéficiant d'équipements municipaux.

4.

La réunion des Présidents a eu lieu le 21 septembre 2020.

En ouverture, Mme Anne Gérin a rappelé le fonctionnement du Pôle AVL et les procédures administratives Ville-Associations.

En deuxième partie, une foire aux questions a été ouverte afin de répondre au plus juste aux interrogations des associations. Le compte rendu de la réunion des Présidents devait être mis en ligne en semaine 39, mais les annonces du ministre de la santé le mercredi 23 septembre, suivies par l'arrêté préfectoral du 25 septembre, ont défini de nouvelles limitations dans l'organisation de manifestation.

Afin de ne pas transmettre de fausses informations, la Ville de Voreppe a pris la décision de retarder la publication du CR.

5.

RAS

Date prochaine réunion : Le 6 octobre 2020, 18h15. Mairie

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
08 décembre 2020

Date rédaction: 08/12/2020

Nombre de page : 1

P : présent – R : retardé – E : excusé – A : absent

Membre du conseil	P	R	E	A	Membre du conseil	P	R	E	A
Bruyère Cyril	x				Petre Charly	x			
Sentis Fabienne			x		Frolet Cécile			x	
Chiron Guy	x				Dina Jean	x			
Brun Sylvie	x				Jaccaz Yves			x	
Sould Mourad	x				Pacchioli Serge	x			
Torres Alexia	x				Ragazzoni Jean Louis			x	
Sumner Graham	x				Michalet Bernard			x	
Boudet Laurence			x						

Président de séance : Guy CHIRON
Secrétaire de séance : Alexia TORRES

ORDRE DU JOUR :

1. Point sur Fonctionnement CVA
2. Avancement situation des associations (signature de la charte)
3. Documents CVA

1. Point sur Fonctionnement CVA

Fin 2019 > document pour définir une association voreppine (CR en date du 22/10/19).
Peut-être un peu compliqué, nous avons fait une notice explicative qu'il faudrait relire et/ou mettre à jour.
Il faudrait que cette notice ainsi que le calendrier soit sur la page de site de la ville destinée aux associations.

Serge se propose d'essayer de refaire d'une autre manière le schéma du calendrier afin de le rendre plus clair. Il nous sera communiqué via google sheet afin que chacun puisse apporter ses idées. Ce schéma reprend également les dates de demande de créneaux réguliers et les dates de demandes subventions.

Objectif 1 page de schéma et 1 petite explication de chaque étape.

Il nous faut absolument remettre en place les convocations régulières ainsi que la diffusion des CR via mail + publication sur le site de la ville. Nous allons demander à quelqu'un du pôle AVL d'assister à une, voire plusieurs réunion(s) afin de trouver une solution organisationnelle.

2. Avancement situation des associations (signature de la charte)

Il faut savoir le nombre d'association qui ne sont pas en règle vis-à-vis des obligations administratives définies par le CVA.

En fonction, nous pourrions demander des relances et/ou des « sanctions ».

Pour cette année particulière, la charte et la fiche de présence étaient éloignées et souvent signées séparément. Nous confondrons les deux afin de mettre à jour la liste « réelle ».

3. Documents CVA

Mettre à jour le dossier CVA avec l'ensemble des CR ainsi que (si possible) un accès à l'excel global qui reprend signature de la charte, les documents (CR AG etc) – *pourquoi pas un drive ?*

Le CVA a besoin d'avoir une visibilité sur les informations dont dispose le pôle AVL afin d'avancer et de « décider » en fonction du réel.

CONSEIL DE LA VIE ASSOCIATIVE

COMPTE RENDU
Séance du Conseil de la Vie Associative
08 décembre 2020

Date rédaction: 08/12/2020

Nombre de page : 1

Date prochaine réunion : Le 12 janvier 2021 (sous condition de présence d'un membre du pôle AVL)

ODJ :

- Discussion sur la mise en place d'une organisation conjointe viable :
 - Convocation / CR
 - Mise à disposition ou diffusion des infos du pole AVL au CVA
 - Création de l'adresse mail : cva@ville-voreppe.fr